

Extrait du Registre aux Délibérations

DU CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE

De la Commune de Houplin-Ancoisne

Date de convocation : 09/11/2023

Date d'affichage : 24/11/2023

Nombre de membres :

En exercice : 17 Présents : 13

Excusés-représentés: 1

Votants: 14 Excusés: 3 Absents: 0 L'an deux mille vingt-trois, le 16 novembre à 19 heures, le Conseil d'Administration du Centre Communal d'Action Sociale de la Commune de Houplin-Ancoisne s'est réuni à la salle Tiphaine Boulet, à la suite de la convocation qui lui a été faite le 09 Novembre 2023.

Membres du Conseil d'Administration en exercice: 17

<u>Présents</u>: Mme MASUREL Anne, M. DEBLOOS Laurent, Mme DELORY Claire, M. DELVAL Claude, M. LEFEBVRE Francis, M. FOUCART Bruno, Mme POTTEAU Gisèle, M. VANDRIESSCHE Patrick, Mme LIMOSIN Francine, M. LOYER Gérard, Mme THAON Maryse, Mme VANDENBULCKE

Christine, Mme VERGOTEN Nicole

Formant la majorité des membres en exercice.

<u>Etaient excusés-représentés : Mme HUREZ Francine, représentée par Mme LIMOSIN Francine</u>

<u>Etaient excusés</u>: Mme GANTIEZ Dominique, M. FRERE Olivier, M. GARBER Ivan

N° du registre des délibérations : 06/2023

Objet : Secours exceptionnel pour l'achat d'un matériel adapté pour une personne en situation de handicap

Vu la demande de secours faite au CCAS le 28 Septembre 2023 par une personne, salariée indépendante, en situation de handicap pour l'achat d'un matériel adapté afin de pouvoir soulager l'utilisation quotidienne d'un matériel professionnel.

Ceci exposé,

APRES EN AVOIR DELIBERE à l'unanimité des membres présents et représentés

Le Conseil d'Administration

DECIDE d'accorder à l'unanimité le secours exceptionnel pour l'achat d'un matériel adapté pour une personne en situation de handicap de 300€ à Mme F.

Envoyé en préfecture le 01/12/2023

Reçu en préfecture le 01/12/2023

Publié le

ID: 059-215903162-20231116-2023_06_CCAS-DE

Ainsi fait et délibéré les jour, mois, an que dessus,

Ampliation de la présente délibération sera transmise à Monsieur le PREFET du Nord.

POUR EXTRAIT CONFORME:

LA PRESIDENTE DU CCAS,

N. VERGOTEN

LA SECRETAIRE,

D. GANTIEZ